DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 juin 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt juin deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 juin 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Messieurs Jean-Pierre BRENAS et Dominique ADENOT, Madame Marion CANALES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°3.
Monsieur Florent NARANJO arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7.
Madame Odile VIGNAL arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Madame Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.
Monsieur LOUIS COUSTES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Fabienne MONTEL.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°14 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 39

RACHAT D'IMMEUBLES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF-AUVERGNE - PARTIE DU SITE DE L'ANCIEN "HOTEL DIEU"

Dans le cadre du projet d'implantation de la future bibliothèque communautaire et de l'espace public attenant, l'Etablissement Public Foncier Smaf-Auvergne a acquis pour le compte de la Ville une partie du site de l'ancien « Hôtel Dieu » consistant en :
- un bâtiment conservé vendu en l'état, dit bâtiment « Dijon » cadastré HR 356 et 359, classé monument historique,
- une parcelle de terrain cadastrée HR 355, sur laquelle se trouvent des espaces boisés classés et s'élevait un bâtiment aujourd'hui démoli, dit bâtiment « Desaix »,
pour des superficies cadastrales respectives de 4 615 m², 1 033 m² et 2 657 m².

Afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus, dans le cadre de l'aménagement de la future bibliothèque métropolitaine et de son jardin de lecture, il vous est proposé aujourd'hui de racheter ces biens en vue de les céder à Clermont Auvergne Métropole. Cette transaction sera réalisée par acte notarié.

Le prix de cession hors TVA s'élève à 9 083 979,97 €. Sur ce montant, s'ajoutent des frais d'actualisation pour 61 858,27 € dont le calcul a été arrêté au 1er avril 2020, et une TVA sur marge de 27 276,32 €, soit un prix de cession toutes taxes comprises de 9 173 114,56 €.

La Ville a réglé à l'Etablissement Public Foncier Smaf-Auvergne la somme de 2 539 452,57 € au titre des participations (2019 incluse). Le restant dû est de 6 633 661,99 € TTC.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de bien vouloir :
- accepter le rachat de ces biens par acte notarié,
- accepter les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ces procédures,
- désigner Maître Frédéric MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand, pour rédiger l'acte.

DELIBERATION

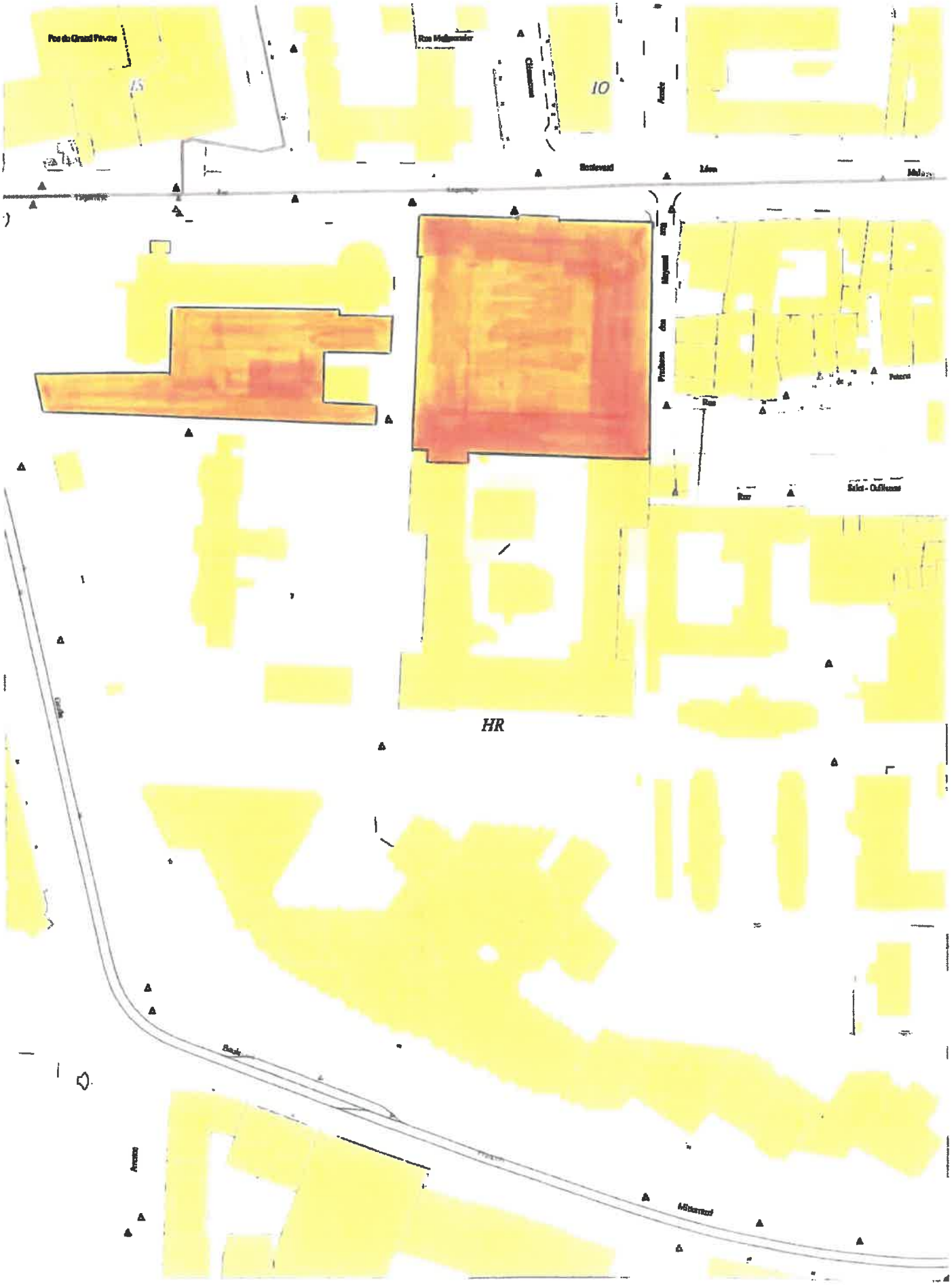
Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à la majorité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le - 3 JUIL. 2019

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint

Grégory BERNARD



Ville de Clermont-Ferrand

Echelle : 1:1 500

10 - 5 - 2019

Plan issu des données de la Ville de Clermont Ferrand
Reproduction interdite des données cadastrales

bien cadastré HR 356, 359 & 355